

Concours

Trésors des forêts jurassiennes

Ce concours se veut une chasse aux trésors qui nous aide à découvrir ou redécouvrir et partager les beautés de la nature du Balcon du Jura. Ouvrons l'œil et soyons créatifs !

Il est ouvert à toutes et à tous et à toutes sortes de techniques en 2 D. Les œuvres peuvent représenter des paysages, des détails ou des atmosphères.

Le concours s'articule en 2 volets distincts :

1. Photographies prises cet été en extérieur sur le Balcon du Jura : tirage papier format max. A5 (14,8 X 21 cm) et non signées sur le recto
2. Aquarelles et autres formes de peintures, dessins, collages, etc. créés par vous : Thème la nature du Balcon du Jura (pas d'œuvres numériques) format max. A5 (14,8 X 21 cm) et non signées sur le recto

Au verso de l'œuvre doivent figurer

Prénom, nom :

Âge pour les enfants et jeunes (-20 ans) ou la mention adulte :

Adresse complète :

Adresse E-mail ou numéro de téléphone :

Les œuvres doivent être parvenues à la Galerie jusqu'au 18 septembre à 13h00

(attention c'est un jour férié dans le canton de Vaud).

Modalités du concours :

Le concours est ouvert à toutes et à tous et à toutes sortes de techniques en 2 D

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des œuvres susceptibles de heurter la sensibilité du public.

En cas de non-conformité, les œuvres ne seront pas exposées.

Le jury attribuera, par catégorie, un prix par thème (paysage ou détail).

Les catégories sont :

pour la photographie :

- enfants : jusqu'à 13 ans
- adultes : dès 14 ans révolus

pour l'aquarelle, etc. :

- enfants : jusqu'à 12 ans
- jeunes : entre 13 ans révolus et 20 ans
- adultes : dès 20 ans

S'il y a trop peu de participants dans une des catégories, le jury peut décider de la refonte des catégories ainsi :

pour la photographie : tous âges confondus

pour l'aquarelle, etc. :

- enfants : jusqu'à 15 ans
- adultes : dès 16 ans révolus

Le jury déterminera les prix en fonction de sa préférence, ou de l'originalité, la cohérence, l'exécution et la concordance au thème des œuvres présentées.

Son jugement est définitif et ne peut faire l'objet d'un recours.

Les prix seront annoncés et remis le dimanche 24 septembre à 11h00

durant le café-tresse de finissage de l'exposition.

Les œuvres seront affichées dans l'Atelier de la Galerie jusqu'au dimanche 24 septembre 12h30.

Restitution :

Les œuvres peuvent être reprises dimanche 24 septembre de 12h30 à 16h00 ou selon accord.

Elles peuvent être retournées par la poste si le concurrent fournit une enveloppe de retour adressée et affranchie.

À partir du 26 novembre, elles seront considérées comme propriété du Comité d'organisation.